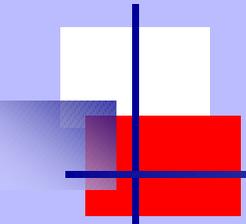




COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS



LE FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

DIT « FONDS BARNIER »

Lille le 21 juin 2012

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Le Fonds Barnier

- Créé par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement
 - fonds destiné à financer les indemnités d'expropriation de biens exposés à un risque naturel majeur
 - élargissement ensuite à d'autres catégories de dépenses
- Périmètre actuel défini à l'article L561-3 du code de l'environnement.
- Alimenté par un prélèvement de 12% sur la prime « catastrophes naturelles » des contrats d'assurance habitation et automobile.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Autres financements

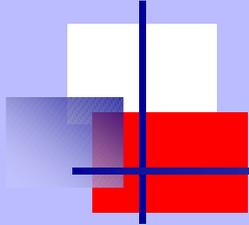
- Campagnes d'information sur la garantie catastrophes naturelles
 - notamment information biennale pour les maires des communes concernées par un PPRN
- Elaboration des PPRN et actions d'information préventive menées par l'Etat
 - information acquéreur locataire (IAL)
 - actualisation des dossiers départementaux des risques majeurs (DDRM) :
Pour l'année 2011, le fonds de prévention a permis de financer les études relatives à divers plans de prévention des risques naturels dans le département du Nord :
 - PPRi de la Selle, de la Marque, de la vallée de l'Helpe, de l'Aunelle Hogueau
 - études hydrauliques dans le secteur des wateringues.
- Financement à 100% si respect d'une répartition régionale équitable entre crédits budgétaires (1/4) et crédits du fonds (3/4)

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Demande de subvention

- Demande par une commune, un groupement de communes, un propriétaire, un gestionnaire ou un exploitant.
- Instruction de la compétence du Préfet et de ses services.
- Instruction suivant décret n°99-1060 du 16 décembre 1999.
- Accusé de réception du dossier complet (ou délai de deux mois) avant démarrage des études ou travaux.
- Accusé de réception du dossier ou autorisation de démarrage anticipé ≠ accord subvention ⇒ préférable d'attendre arrêté préfectoral d'attribution de subvention avant démarrage des travaux.
- Versement de subvention sur présentation de facture acquittée et justification de conformité des études ou travaux réalisés avec ceux présentés dans le dossier.

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES RISQUES NATURELS MAJEURS**



**SYNTHESE DES
POSSIBILITES DE
SUBVENTION DU FONDS
BARNIER**



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Synthèse (1/3)

Mesure	Demandeur	Délai	Risques naturels concernés	Taux de financement
Expropriation pour risque naturel majeur.	Etat Communes ou groupements de communes	Pas de délai	Mouvement de terrain (falaise, cavité souterraines, crues torrentielles)	100 %
Acquisition amiable de biens exposés à un risque naturel majeur	Etat Communes ou groupements de communes	Pas de délai	Mouvement de terrain (falaise, cavité souterraines, crues torrentielles)	100 %
Acquisition amiable de biens sinistrés par une catastrophe naturelle	Etat Communes ou groupements de communes	Pas de délai	Risques naturels pouvant survenir à nouveau	20 % (bien professionnel) 40 % (bien d'habitation) Limité à 60 000 € par unité foncière.



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Synthèse (2/3)

Opérations de reconnaissance et les travaux de comblement ou de traitement des cavités	Propriétaires Communes ou Etat dans le cadre de leur pouvoir de police	Pas de délai	Cavité souterraines	30 %
Etudes et travaux de prévention des collectivités territoriales	Collectivités locales	Pas de délai	Tous les risques naturels	50 % Etudes 20 % Travaux
Dépenses d'évacuation temporaire et de relogements	Communes	Pas de délai	Mouvements de terrain (falaises, cavités, crues torrentielles)	100 %
Campagnes d'information sur la garantie contre leurs effets.	Communes Assureurs Etat	Pas de délai	Tous les risques naturels	100 %



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Synthèse (3/3)

Conditions d'éligibilité	Procédure
<p><u>EXPROPRIATION</u></p> <p>Coût des travaux > coût d'acquisition. Menace grave pour les vies humaines.</p>	<p>Dossier de prise en considération validé par les ministères de l'écologie, intérieur et finances.</p> <p>Enquête publique avec déclaration d'utilité publique préfectorale. Délégation des crédits par MEDDE</p>
<p><u>ACQUISITION AMIABLE</u></p> <p>Coût des travaux > coût d'acquisition. Menace grave pour les vies humaines.</p>	<p>Instruction suivant décret du 16 décembre 1999, Dossier de demande selon arrêté du 12 janvier 2005. Financement direct par voie contractuelle si Etat.</p>
<p><u>TRAVAUX SUR BIENS SINISTRES</u></p> <p>Biens à usage d'habitation ou professionnel employant moins de 20 salariés.</p> <p>Biens sinistrés à plus de la moitié de leur valeur initiale hors risque et indemnisés dans le cadre de leur contrat d'assurance.</p>	<p>Instruction de la subvention régie par le décret du 16 décembre 1999</p> <p>Dossier de demande selon arrêté du 12 janvier 2005. Financement direct par voie contractuelle si Etat.</p>



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Synthèse (3/3)

Conditions d'éligibilité	Procédure
<p><u>ETUDES ET/OU TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ</u> Danger avéré (constructions / vies humaines). Biens couverts par un contrat d'assurance incluant la garantie cat. Nat. Financement du traitement ou du comblement si menace grave pour les vies humaines.</p>	<p>Dossier de prise en considération validé par les ministères de l'écologie, intérieur et finances.</p> <p>Enquête publique avec déclaration d'utilité publique préfectorale. Délégation des crédits par MEDDE</p>
<p><u>ACQUISITION AMIABLE</u> Plan de Prévention des Risques approuvé sur la commune.</p>	<p>Instruction suivant décret du 16 décembre 1999, Dossier de demande selon arrêté du 12 janvier 2005. Financement direct par voie contractuelle si Etat.</p>



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Quelques opérations (1/3)

198 740 €	I.P. actions Plan Séisme	en cours	13791,89
	PPRi Solre - guide ADS	en cours	0,00
	PPRi Yser - guide ADS-----> PPRi ecaillon	en cours	1056,25
	PPRmvt Valenciennois - guide ADS	en cours	0,00
	PPRi Wahagnies/Ost. - guide ADS	en cours	0,00
	PPRI Helpes Mineure et Majeure (procédure jusque Consultations Officielles)	terminé	4000,00
	PPRI de la Marque (procédure jusque actions concertation 3 et 4)	en cours	1078,53
	PPR Solre, Mvt Valenciennois, Wahagnies-Ostricourt (publicités pour approbations) terminé ----> 1411,1 affecté à PPR Ruissellement NE lille	en cours	4918,90
	PPRi Helpe Majeure (topographie)--->Hmineure	en cours	5005,38
	PPRi Marque (Tranche Ferme Phase 1)	en cours	54058,24



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Quelques opérations (2/3)

500 000 €	PAPI Lys ZEC Bourre aval	en cours	0,00
	PAPI Lys étude méteren becque	en cours	1758,50
	Travaux de réduction de la vulnérabilité- Bailleul	en cours	
	Travaux de réduction de la vulnérabilité- Meteren Becque	en cours	
	Plaine de la Lys - Trav. restauration des vannages d'Haverskerque	en cours	
	opérations PAPI Lys 2011 (stock initialement de 188 000 € , dont sont déduites les lignes qui suivent)	en cours	
	PAPI Lys - MOE des ZEC de la Bourre aval	en cours	8700,00
	PAPI Lys - Etude de faisabilité Bourre amont, 2e tranche	en cours	
	PAPI Lys - Etude de faisabilité Meteren Becque, 2e tranche	en cours	



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Quelques opérations (3/3)

495 000 €	papi-CAVM crespin Thinvencelle	terminé	438363,00
	papi Lys réduction vulnérabilité St Jans cappel	en cours	
	papi Lys étude Bourre amont	en cours	9514,25
222 000 €	Etude Phases 1&3 Submarines ---> lidar littoral	terminé	50000,00
	LIDAR littoral	terminé	154250,00
	PPRi Solre terminé---> 17750 affecté sur PPRi Helpe Mineure	en cours	12290,75
318000	réhabilitation et modernisation ouvrages d'évacuation	en cours	232088,3
200 000 €	traitement LIDAR	en cours	
224 727 €	Valenciennes: cavités	en cours	
346 000 €	IIW: syst centra. Et prog renovation	en cours	



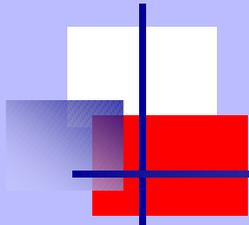
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Quelques opérations (1/3)

495 000 €	papi-CAVM crespin Thinvencelle	terminé	438363,00
	papi Lys réduction vulnérabilité St Jans cappel	en cours	
	papi Lys étude Bourre amont	en cours	9514,25
222 000 €	Etude Phases 1&3 Submarines ---> lidar littoral	terminé	50000,00
	LIDAR littoral	terminé	154250,00
	PPRi Solre terminé---> 17750 affecté sur PPRi Helpe Mineure	en cours	12290,75
318000	réhabilitation et modernisation ouvrages d'évacuation	en cours	232088,3
200 000 €	traitement LIDAR	en cours	
224 727 €	Valenciennes: cavités	en cours	
346 000 €	IIW: syst centra. Et prog renovation	en cours	



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS



Merci de votre attention.



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement